

Modalités d'inscription

1. **Remplir le dossier d'inscription et le renvoyer à l'école avec les pièces demandées.** Votre dossier doit être complet pour être étudié.
2. **Le secrétariat de l'école prend contact avec les parents pour fixer un rendez-vous parents + enfants avec la directrice** sauf s'il n'y a plus de place disponible pour le niveau demandé et que la liste d'attente est complète (Dans ce cas, le dossier est renvoyé).
3. **Rendez-vous avec la directrice** (parents + enfants dans la mesure du possible) en apportant les pièces complémentaires. Les frais de dossier sont encaissés par l'école.
4. **La directrice fait un retour écrit aux parents sur la demande d'inscription** (acceptation, mise en liste d'attente ou refus).
5. **Les parents doivent confirmer leur acceptation de la place dans la classe ou en liste d'attente dans les 15 jours.** Après cette acceptation, si l'enfant a une place dans une classe, l'école conserve l'acompte de scolarité, même en cas de désistement ultérieur (les acomptes sont encaissés fin juin).
6. **L'école informe au fur et à mesure les parents en liste d'attente en cas de désistement.**

Modalités de réinscription

1. L'école a bien enregistré **votre souhait de ré-inscription pour l'année 2015-2016.**
Pour ceux désirant inscrire un frère ou une sœur (en primaire ou au collège), le secrétariat transmet un dossier à remplir et à retourner avec toutes les pièces constitutives.
2. **L'acompte qui valide la réinscription est à transmettre au secrétariat de Saint Joseph des Lys** (Cf. ci-dessous) avant **le 5 janvier 2015.** L'acompte sera encaissé courant mai). En renvoyant votre acompte vous confirmez la réinscription de votre enfant à Saint Joseph des Lys, **il ne s'agit pas d'un simple souhait de réinscription mais d'un engagement réel de votre part qui oblige (sauf cas de force majeure),** l'acompte est donc considéré comme acquis à l'école.

Les tarifs

Montant des scolarités pour le primaire (2014-2015)

Nombre d'enfants	€/ an ¹	Acompte total versé à l'inscription	€/ trimestre ²	€/ mois x 9 mois ²	Réduction
1 enfant	2 120	212	636	212	
2 enfants	3 730	373	1 119	373	-12%
3 enfants	4 910	491	1 473	491	-23%
4 enfants	5 660	566	1 698	566	-33%
Enfant supplémentaire	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter

1. Possibilité de régler en une fois le solde (scolarité – acompte) au début de l'année scolaire avec un escompte de 2% sur le solde restant.

2. Déduction faite de l'acompte versé à l'inscription

Chèques à l'ordre de « 'Association Educative des Lys – AEL ». Les acomptes seront encaissés en juin 2014.

Le paiement trimestriel est effectué par chèque ou virement au début des mois d'octobre, de janvier et d'avril. Le paiement mensuel s'effectue par virement bancaire (uniquement) au début de chaque mois d'octobre à juin.

Par ailleurs, une solution de prélèvement automatique, pour simplifier la gestion administrative des paiements, est envisagée à partir de septembre 2015, les modalités seront définies avant l'été.

Conscients de la charge que représente la scolarité pour les familles particulièrement dans un contexte économique difficile, nous maintenons au même niveau que les deux dernières années le montant des scolarités.

La scolarité payée par les familles ne couvre pas le coût réel de celle-ci, près de 20% est financé par les dons. L'école a donc durablement besoin de donateurs ! Nous vous remercions de votre aide dans la recherche de nouveaux soutiens.

Aide pour les familles

Plusieurs organismes proposent de soutenir les familles qui scolarisent leurs enfants dans des établissements libres (liste disponible sur demande).

Toute bourse obtenue auprès d'un de ces organismes doit être validée par Saint Joseph des Lys. N'hésitez pas à contacter le trésorier à ce sujet.

Contact : Olivier Bertaux, *trésorier* – Courriel : tresorier@stjosephdeslys.fr

Nous contacter

La directrice, Mademoiselle Françoise du Parc, peut être contactée par courriel : directionecole@stjosephdeslys.fr

Vous pouvez contacter le **secrétariat de Saint Joseph des Lys** par :

- Tél. : 09 51 05 24 24. Une permanence téléphonique a lieu les lundis, mardis et jeudis matin de 9h à 12h (*hors vacances scolaires*)

- Mail : secretariat@stjosephdeslys.fr

- Adresse courrier : **Ecole Saint Joseph des Lys** – 38 rue Rémilly - 78000 VERSAILLES